



## **Déclaration du SNUipp/FSU42 du 13 septembre 2019**

### **CAPD CLASSE EXCEPTIONNELLE SESSION 2019**

Pour cette session 2019, la CAPD sur l'avancement à la classe exceptionnelle se tient, pour la première fois, en septembre. Nous ne reviendrons pas sur l'injustice de ce nouveau grade qui met de côté la grande majorité des enseignants qui ont eux aussi une « valeur professionnelle » incontestable. Le SNUipp/FSU l'a déjà largement dénoncé lors des CAPD précédentes.

Un certain nombre de collègues dont les carrières sont saluées par l'administration seront donc promus. Si le nombre de promus est passé de 65 en 2017 à 67 en 2018, le contingent pour 2019 ne nous a pas été communiqué avant cette instance.

Comme vous le savez, le SNUipp/FSU est particulièrement attaché au fait que cette promotion concerne le plus de collègues possible, et notamment les retraitables. Nous vous avons alerté à ce sujet et nous vous avons demandé d'être attentif à la situation de ces collègues. Nous avons pointé 13 collègues retraitables (nés en 1962 ou avant) qui ne seraient pas promus, ce chiffre est supérieur à celui de l'an passé ; nous en déduisons que nous n'avons pas été entendus sur ce point.

Enfin, nous avons une demande technique à formuler afin que le SNUipp/FSU puisse faire toutes les vérifications nécessaires : que nous soient communiquées les fonctions au titre desquelles les collègues sont promouvables.

Le SNUipp/FSU souhaite que cette promotion puisse concerner tous les collègues, il est normal que dans le cadre du PPCR le déroulement de carrière soit prolongé sur des indices dignes d'une carrière de fonctionnaire d'État catégorie A. Ces promotions devront s'ouvrir très largement, c'est ce que le SNUipp-FSU revendique, à l'image de ce que nous avons porté pour la hors-classe : un même métier, un même rythme et surtout un indice terminal accessible à tous. La ritournelle du SNUipp/FSU ne varie pas parce que pour faire travailler en équipe des personnels, mieux vaut les traiter à égalité.